

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Ré

Мо



Déposé / Reçu

2 2 JAN. 2019 Greffe

au greffe du tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles

N° d'entreprise: 0887.981.649

Dénomination

(en entier): NACARAT

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège: Rue Saint-Denis 117, 1190 Forest

Objet de l'acte : Transfert du siège social et du siège d'exploitation

Extrait du PV de l'AGE du 19/12/2018

L'assemblée des actionnaires réunie ce jour décide de transférer avec effet immédiat, le siège social à ,1050 Ixelles, Avenue Louise 209A, et par conséquent décide de modifier l'article 2 des statuts pour le remplacer par le texte suivant : « Son siège social est établi à 1050 ixelles, Avenue Louise 209A.».

L'assemblée décide également de transférer avec effet immédiat, son siège d'exploitation à 1930 Zaventem, Fabriekstraat 15-19.

L'assemblée a également décidé de conférer tous pouvoirs à Monsieur Benjamin ARIEL

représentant la société CEJAMIN sprl pour signer et déposer la publication au Moniteur ainsi que la déclaration d'immatriculation, de modification, de radiation auprès d'un guichet d'entreprise de la Banque carrefour des entreprises.

Pour extrait analytique conforme,

Benjamin ARIEL **MANDATAIRE**

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature